

Etat des lieux

Posté par :

Publié le : 20/04/2009 11:12:07

[1 - État des lieux : Synthèse](#) [2 - Définition](#) [3 - A quel moment établir un état des lieux ?](#) [4 - Comment établir un état des lieux ?](#) [5 - Coût de l'état des lieux ?](#)



L'état des lieux est un document établi entre vous-même et le propriétaire ou son représentant. Il est complété lorsque vous prenez possession du logement et lorsque vous le quittez. Il s'agit d'une annexe au contrat de location (bail), qui doit être établi en deux exemplaires, une pour chaque partie. Il doit être conservé pendant toute la durée de la location.

Bien qu'il soit obligatoire, l'état des lieux est souvent considéré comme un élément accessoire, voire superflu, auquel on ne prête pas l'attention qu'il faudrait.

Or, l'absence d'état des lieux, ou un état des lieux rédigé à la hâte, peut faire naître une bonne part des conflits entre locataires et propriétaires.